

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DFFI	Date	13 mai 2026
Numéro		Heure	11h50

Auteur-e(-s) : Eric Flury		Lié à (obligatoire) : ad 26.131
Titre : Amendement à la motion du groupe UDC 26.131, du 28 avril 2026, Subventions de l'État – Demande d'un cadre légal régissant les slogans et autres visuels des manifestations et événements		
Contenu : Le Grand Conseil demande au Conseil d'État de mettre en place un cadre légal, des directives ou des règlements visant au respect général <u>des personnes</u> , des institutions et politiques publiques, dans le cadre des manifestations et autres événements bénéficiant de subventions de l'État.		
Motivation : Le respect minimal que l'on est en droit d'attendre de la part de toute organisation s'applique de façon générale à toutes et tous. On ne peut y tolérer aucun mépris, ni envers des institutions, ni envers des personnes, que ce soit dans leur être, dans leurs convictions ou dans leur profession.		

Auteur-e ou premier-ère signataire : <i>prénom, nom</i> (obligatoire) : Eric Flury		
Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :